

**Associés**  
**Montfortains Gabriélistes**  
**(AMG)**



***CHARTRE***

**Fratelli di San Gabriele**

**Via Trionfale 12840, Roma**



## Avant-Propos

Chers Frères et chers Associés Montfortains,

Je suis heureux de vous présenter la **Charte des AMG** à l'occasion de ce mois d'octobre 2019, mois missionnaire extraordinaire. Comme cela est mentionné dans le *préambule du document*, le mouvement des Associés Montfortains Gabriélistes est en évolution constante dans la congrégation des frères montfortains de Saint-Gabriel, pour qu'il soit en phase avec les enseignements de l'Église et les efforts qu'elle fait pour donner aux laïcs toute la place qui leur revient.

Tout le monde sait bien que, depuis le tout début de la vie religieuse, des hommes et des femmes se sont associés aux instituts religieux. Cependant, le mouvement associatif laïc s'est développé de manière structurée, d'une part, pour répondre au souhait des instituts religieux de partager leur mission et leur spiritualité avec les laïcs, et, d'autre part, parce que de nombreuses personnes ont exprimé le désir de grandir spirituellement et de partager la mission de ces mêmes instituts.

Le thème du partenariat avec les laïcs a figuré à l'ordre du jour de tous nos chapitres généraux depuis le 29<sup>e</sup>, qui s'est tenu en 2000, et qui a lancé un vibrant appel à toute la congrégation : « *Là où c'est possible, à tous les niveaux de l'Institut, nous créerons les structures nécessaires pour travailler en partenariat en faveur de la justice, avec la famille montfortaine, d'autres groupes religieux, des laïcs...* » (cf. § 2.1). Le 30<sup>e</sup> chapitre général a réitéré ce même appel en s'inspirant des paroles fortes que le

pape saint Jean-Paul II a adressées à la famille montfortaine en 1997 : « *La spiritualité et le charisme montfortains sont des trésors de l'Église. Il est de notre responsabilité, avec l'ensemble de la famille montfortaine et d'autres, de les promouvoir* » (cf. n° 36). Le document intitulé « **Partenariat – Orientations générales** », publié en mars 2009, a été la première tentative des frères montfortains de Saint-Gabriel de structurer le mouvement des Associés Montfortains Gabriélistes de la congrégation. Il ne fait aucun doute que ce document a donné aux provinces des orientations claires pour lancer ou renforcer le mouvement dans les différentes entités.

Le 31<sup>e</sup> chapitre général est allé encore plus loin. Il a invité la congrégation à faire un pas de plus en ce qui concerne le mouvement des Associés. Il a souhaité, en effet, : « ... *Que des adultes catholiques, venant d'horizons variés et qui se sentent appelés à un engagement chrétien plus marqué dans la spiritualité montfortaine, puissent prendre, à titre individuel, un engagement privé, en lien avec la congrégation* » (cf. n° 27). Le thème du 32<sup>e</sup> chapitre général : « *Vie fraternelle et dimension communautaire de la mission montfortaine* » a donné un nouvel élan au mouvement des Associés Montfortains Gabriélistes, en demandant à l'administration centrale de constituer une **commission internationale pour le partenariat. La charte des AMG** que vous avez entre les mains, aujourd'hui, est le résultat des réflexions menées par la commission internationale pour le partenariat, sous la direction du F. Dionigi Taffarello, vicaire général.

Je tiens à exprimer officiellement mes sincères remerciements à tous les membres de la commission

internationale pour le partenariat et, en particulier, à F. Paulose Mekkunnel qui a consacré beaucoup de temps pour écrire la charte en s'appuyant sur sa longue expérience personnelle dans le domaine et avec la contribution de F. Paulraj A., qui a effectué de nombreuses recherches sur le mouvement des Associés Montfortains. Comme le pape François l'a clairement indiqué, en 2015, dans sa lettre apostolique à toutes les personnes consacrées : « *Chaque famille religieuse, chaque société de vie apostolique et chaque institut séculier comprend une famille plus nombreuse, une 'famille charismatique', qui comprend plusieurs instituts, qui s'identifie au même charisme, et en particulier aux fidèles laïcs qui se sentent appelés, précisément en tant que laïcs, à partager la même réalité charismatique.* » (Cf. III 1). Je souhaite donc vivement que la charte des AMG aide les membres associés à aller de l'avant en ayant en tête des objectifs plus clairs et au cœur un enthousiasme renouvelé pour la pratique et la promotion de la spiritualité et du charisme montfortains ainsi que pour le partage de la mission des frères montfortains de Saint-Gabriel.

Frère John Kallarackal, S.G.  
Supérieur général  
18 octobre 2019

## Préambule

Le mouvement des Associés Montfortains Gabriélistes existe déjà depuis un certain temps dans la congrégation des frères montfortains de Saint-Gabriel. C'est devenu une réalité dans la plupart des provinces de la congrégation, chacun des groupes ayant ses caractéristiques propres. Le temps est venu de les unifier et de les renforcer en leur donnant une structure solide et une forme claire. Forts de cette conviction, nous nous sommes lancés dans le projet de rédaction d'une charte pour les AMG, charte basée sur l'expérience vécue dans la congrégation.

Le charisme montfortain, qui nous a été transmis par l'intermédiaire de saint Louis-Marie de Montfort, a été vécu, dès les origines, en partenariat avec des laïcs de bonne volonté. Marie-Louise Trichet, Mathurin Rangeard et leurs compagnons furent les premiers disciples et les collaborateurs de saint Louis-Marie de Montfort. Cela se concrétisa finalement par la fondation des communautés religieuses **du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse**. Le Marquis de Magnanne, Mme de Bouillé et René Joseau, sont des laïcs qui ont joué un rôle important dans la consolidation et la pérennisation du charisme montfortain après la mort de Montfort.

Alors qu'au fil du temps, ces congrégations religieuses ont étendu leur rayon d'action dans le monde entier, le partenariat avec des personnes de bonne volonté continuait à faire partie intégrante de leur être même. En 1997, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la canonisation de saint Louis-Marie de Montfort, le pape Jean-Paul II invitait les congrégations montfortaines à mieux faire connaître le charisme montfortain

(« *ce grand trésor* »)<sup>1</sup>. Elles se sont alors engagées dans le partenariat avec les laïcs comme thème à étudier et à développer. Le 29<sup>e</sup> chapitre général (en 2000) a donné des orientations, dans quatre domaines, pour la mise en œuvre du partenariat :

- Formation de responsables pour le partenariat ;
- Partage de la mission montfortaine gabriéliste ;
- Partage du charisme montfortain gabriéliste ;
- Partage de notre spiritualité et de notre identité<sup>2</sup>.

Les uns après les autres, les chapitres généraux nous en ont montré toute l'importance et nous ont donné des directives pour la marche à suivre. La commission internationale pour le partenariat<sup>3</sup> s'est réunie à deux reprises pour en discuter et les efforts en cours pour élaborer cette charte font suite aux orientations données par la commission.

## 1. Le nom

### **Les Associés Montfortains Gabriélistes (AMG)**

forment une association chrétienne de personnes qui désirent vivre selon une spiritualité et qui sont disposées à partager le charisme, la spiritualité et la mission des

---

<sup>1</sup> Lettre du pape Jean-Paul II à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la canonisation de saint Louis-Marie Grignion de Montfort (1997)

<sup>2</sup> Frères de Saint-Gabriel, *Message du 29<sup>e</sup> chapitre général: Mission, source de Vie : A la suite de Montfort, tous engagés pour un monde juste et fraternel n° 2.9 ; cf. aussi, Frères de Saint-Gabriel, Message du 30<sup>e</sup> chapitre général n°36 ; 31<sup>e</sup> chapitre général n° 22-31 ; Frères de Saint-Gabriel, Actes du 32<sup>e</sup> chapitre général n° 3.5 et 3.6.*

<sup>3</sup> Frères de Saint-Gabriel, *Actes du 32<sup>e</sup> chapitre général : stratégie 5a n° 3.5.5.1*

frères montfortains de Saint-Gabriel. Ils sont appelés à être des *laïcs montfortains gabriélistes*.

## **2. Les objectifs des AMG**

Les AMG forment un groupe de chrétiens, profondément engagés, qui sont montfortains par l'esprit et la spiritualité. Proches collaborateurs des frères montfortains de Saint-Gabriel, ils participent à la mission de la congrégation et constituent une source d'inspiration pour la vie chrétienne dans l'Église.

## **3. La Mission des AMG**

Avec les frères montfortains de Saint-Gabriel, les Associés Montfortains Gabriélistes sont engagés dans le monde, dans le domaine privilégié de l'éducation, pour transformer l'humanité en une communauté fraternelle d'enfants de Dieu selon la perspective évangélique du Royaume<sup>4</sup>.

## **4. Les membres des AMG**

- 4.1** L'association est ouverte à tous les chrétiens de bonne volonté qui se sentent appelés à être associés au mode de vie et à la mission gabriéliste montfortaine.
- 4.2** Ceux qui souhaitent devenir AGM suivent une formation initiale visant à les aider à avoir une compréhension générale de la spiritualité, de la mission et du charisme montfortains gabriélistes. Cela pourra se faire en vivant

---

<sup>4</sup> Règle de Vie des Frères de Saint-Gabriel n° 63



au contact des frères et de leur mission, au moins pendant une année, au cours de laquelle l'aspirant assistera à des réunions, à des temps de prière et à des retraites montfortaines organisées dans la province pour les associés.

- 4.3** Un processus de discernement, par le candidat et la commission des associés, nommée à cet effet, sera engagé avant qu'un nouveau membre ne soit admis dans l'association. La décision d'admettre un nouveau membre doit être approuvée par le supérieur provincial ou par son délégué.
- 4.4** Une fois admis dans l'association, le membre s'engage, en présence du coordinateur des associés de la province et du supérieur provincial ou de son délégué, à respecter les orientations et les directives de l'association. Comme expression spirituelle de cet engagement, le membre fait aussi, de manière explicite, sa consécration totale à Jésus par Marie, telle qu'enseignée par saint Louis-Marie de Montfort.
- 4.5** L'adhésion à l'association est définitive. Néanmoins, chaque membre doit renouveler son engagement chaque année lors de la retraite annuelle ou de tout autre exercice spirituel approprié approuvé par le comité de coordination de la province.
- 4.6** Un membre peut se retirer de l'association pour différents motifs. Cela doit se faire par écrit. La lettre est adressée à la commission de coordination de la province, qui examinera la demande en dialogue personnel avec le membre concerné. La commission transmettra ensuite la demande, accompagnée de ses observations, au

supérieur provincial ou à son délégué qui confirmera le retrait. Le nom du membre sera ensuite rayé des listes du registre.

- 4.7** Un membre est considéré comme inactif lorsqu'il est absent des activités et des exercices spirituels de l'association pendant un an ou plus. Le coordinateur de la province en prendra note et tentera d'aider le membre à redevenir actif, faute de quoi il sera invité à se retirer officiellement de l'association.
- 4.8** La qualité de membre de l'association peut être retirée pour des motifs très graves, tels que la participation à des activités délictueuses, la violation des valeurs et des principes fondamentaux de l'association. La commission de coordination de la province étudiera le cas et, s'il est avéré, soumettra la recommandation de résiliation, accompagnée des preuves, au supérieur provincial qui émettra officiellement le décret de radiation. Le nom du membre sera alors rayé des listes.
- 4.9** Le registre des membres est tenu par le secrétaire du conseil de l'association qui le conserve au secrétariat provincial de l'association.
- 4.10** Les laïcs consacrés montfortains pourraient devenir la figure prééminente des gabriélistes montfortains à l'avenir. C'est un appel à dépasser le présent et à avancer vers un futur encore inconnu, avec foi et espérance dans le Seigneur qui a dit : « *Je serai avec vous jusqu'à la fin des temps.* » (Mt 28, 26).

## 5. La structure de gouvernement

L'association des Montfortains Gabriélistes est une organisation internationale et comme telle, fonctionne à différents niveaux : local, provincial, régional, national et international.

### 5.1 Au niveau local

- ✓ **La section locale** sera composée d'un animateur (généralement un frère), d'un coordinateur et d'au moins deux membres. La section locale ne devrait pas dépasser dix membres (une communauté de dix personnes).
- ✓ **Les réunions de la section locale** se tiendront au moins une fois par mois pour prier, partager, évaluer, apprendre et planifier. C'est une façon de vivre, de fonctionner et de grandir en tant que montfortains gabriélistes. Les AMG travailleront de préférence dans les institutions de la congrégation mais l'association est également ouverte à ceux qui travaillent hors institution. Les comptes-rendus des réunions sont rédigés par le secrétaire de la section.
- ✓ **L'animateur local** sera nommé par le supérieur provincial ou son délégué. Il sera responsable de l'animation spirituelle de la section locale afin de lui permettre de se développer comme association montfortaine engagée selon son propre esprit et ses missions particulières.
- ✓ **Le coordinateur local** est élu par les membres de la section locale. Son mandat est de trois ans. Il peut être réélu. Le coordinateur a pour fonction de convoquer régulièrement les membres pour les réunions et de veiller

à ce que le secrétaire rapporte fidèlement le déroulement des séances. Il prend les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la mission des membres telle que proposée par l'assemblée générale annuelle de la section. Il prépare le budget annuel et gère les comptes. Il étudie la possibilité de collecter localement des fonds pour la mission.

## 5.2 Au niveau de la province

Une **Commission de Coordination Provinciale (CCP)** sera mise en place. Elle organisera et supervisera toutes les activités des AMG au niveau de la province. La CCP sera constituée de l'animateur provincial, du coordinateur, de l'économiste et d'un membre de chacune des sections locales. Le supérieur provincial en est membre de droit. La durée du mandat de la commission, première instance de la province, sera de trois ans. Alors que **l'animateur provincial** est nommé par le supérieur provincial, **le coordinateur provincial** est choisi parmi les coordinateurs des sections locales et élu par ses pairs. L'économiste est nommé par la commission de coordination provinciale (CCP). Il/elle tient les comptes et étudie la possibilité de collecter des fonds en faveur de la mission de l'association.

Le coordinateur provincial aura pour fonction d'établir et de maintenir des relations cordiales entre les sections locales ; d'organiser l'assemblée générale annuelle, d'en conserver les comptes-rendus ; de conseiller les sections locales afin qu'elles restent fidèles

à l'esprit et à la mission des AMG, tout en les aidant à développer leurs propres spécificités. Il peut également étudier la possibilité de créer de nouvelles sections locales.

### 5.3 Au niveau national

La création d'une **commission nationale** est recommandée pour les pays où il existe plusieurs provinces. Elle peut se composer de tous/toutes les associé(e)s au niveau national ; partager leurs différentes expériences pour en faire un mouvement efficace dans la société. La commission nationale, tout en travaillant sous l'autorité du Conseil National, pourrait fournir les principes directeurs indispensables à la croissance et à la pérennité de l'association dans le contexte mondial actuel. Dans un pays comme l'Inde où il y a 8 provinces, la commission nationale peut jouer un rôle important au niveau de la coordination.

### 5.4 Au niveau international

**La commission internationale pour le partenariat** existe déjà et fonctionne sous l'autorité et selon les directives du supérieur général et de son conseil<sup>5</sup>. En tant que première instance de la congrégation, son rôle est de guider, d'encourager et de développer les AMG à tous les niveaux. Elle accompagne, guide et facilite la croissance du mouvement en lien avec la congrégation. Les réunions

---

<sup>5</sup> Frères de Saint-Gabriel, *Actes du 32<sup>e</sup> chapitre général*, stratégie 5a § 3.5.1.1

internationales et continentales des associés ou des membres des équipes de coordination doivent être encouragées par la commission internationale des AMG. Ces rencontres seront organisées au moins une fois tous les trois ans.

## 6. Mission et spiritualité des AMG

- 6.1** Jésus-Christ, Sagesse Incarnée, Fils du Père et notre Frère en humanité, est au centre du mouvement des AMG. Son exemple et ses enseignements guident leur vie et leur mission : « *Ta seule Loi c'est le Christ. Il est, pour tout homme, la Voie, la Vérité et la Vie*<sup>6</sup> ».
- 6.2** Nous croyons en la perception de l'humanité telle que révélée par Jésus : *une fraternité d'enfants de Dieu*<sup>7</sup>, au-delà de toutes les différences (le Royaume de Dieu), et nous travaillons à sa réalisation. Aux côtés des frères montfortains de Saint-Gabriel, œuvrant dans le domaine privilégié de l'éducation, nous essayons de conduire l'humanité vers cette fin révélée par Jésus. Cette mission d'éducation peut prendre différentes formes, en particulier l'aide aux plus démunis de la société.
- 6.3** Tout en participant à la mission de la congrégation aux côtés des frères, la famille reste le principal domaine de mission des AMG. En transformant leur propre famille en une « *église domestique*<sup>8</sup> », comme le souhaitait 2<sup>nd</sup>

---

<sup>6</sup> Règle de Vie et Constitutions des Frères de Saint-Gabriel p 124.

<sup>7</sup> *Le Royaume de Dieu : La conception de la société nouvelle selon Jésus* par George Soares-Prabhu (S.J.) Centre biblique, catéchétique et liturgique 1981.

<sup>8</sup> 2<sup>nd</sup> concile du Vatican – *Lumen Gentium* n° 11

concile du Vatican, les AGM deviennent des témoins pour monde, de la beauté et de la vitalité de la vie de famille chrétienne où le Royaume de Dieu devient visible.

- 6.4** Comme membres des AMG, nous poursuivons une spiritualité inclusive qui se base sur la prière soutenue par des actions appropriées ; actions qui promeuvent la justice, la paix et la fraternité. Nous prions avec Jésus et nous vivons comme Jésus, notre frère - une présence prophétique dans le monde.<sup>9</sup>
- 6.5** Dans notre recherche commune de la sainteté, en tant que montfortains, nous demandons à Marie, notre Mère, de jouer un rôle maternel dans notre vie spirituelle. « *Si tous les chrétiens lui sont unis comme à leur Mère dans la foi, pour toi, cette union est un moyen privilégié d'entrer plus profondément dans le mystère du Christ.* »<sup>10</sup>
- 6.6** Comme membres de la fraternité des AMG, nous nous acceptons les uns les autres avec nos forces et nos faiblesses et nous nous soutenons mutuellement en partageant travaux, succès et échecs. En nous réjouissant avec ceux et celles qui sont dans la joie, en souffrant avec ceux et celles qui souffrent, nous devenons partie intégrante de la vie des autres, dans la limite de notre propre vie de famille.
- 6.7** Les AMG s'uniront à tous les montfortains du monde dans une communion spirituelle. Ils manifesteront leur

---

<sup>9</sup> *Identité et mission des Religieux Frères dans l'Église* - Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique – Vatican, 4 octobre 2015.

<sup>10</sup> Règle de Vie des Frères de Saint-Gabriel n° 8 ; cf. L'amour de la Sagesse Éternelle Ch. 17 n° 203

présence effective dans la communauté chrétienne en responsables avertis que sont les montfortains gabriélistes.

## **7. La formation**

- 7.1** Membres d'une association, les AMG doivent vivre et travailler avec les frères montfortains de Saint-Gabriel. Ils doivent s'imprégner des valeurs de la congrégation et être capables de les vivre dans leur contexte de vie. Un plan de formation bien élaboré est indispensable à la réalisation de cette fin<sup>11</sup>.
- 7.2** Une formation initiale pour initier les candidats à l'esprit et à la mission des AMG et au mode de fonctionnement de l'association doit être organisée avant que le candidat ne soit admis officiellement comme membre. Cela peut se faire au cours de séminaires de durée variable et d'expériences de vivre-ensemble organisés par les sections locales.
- 7.3** Il devrait y avoir des rencontres régulières des associés, aux niveaux local et provincial, pour des temps de prière, de réflexion et de retraite. Des sessions périodiques bien organisées pourraient constituer un moyen de formation continue pour les AMG. Ces formations devraient couvrir des sujets tels que le charisme, l'esprit et la spiritualité des montfortains gabriélistes.
- 7.4** Les AGM appelés à assumer des rôles de responsables devraient avoir la possibilité de participer à des sessions

---

<sup>11</sup> Cf. Actes du 32<sup>e</sup> chapitre général § 3.5



de formation de longue durée. La formation à la foi, à la théologie de base et à la spiritualité ; le développement des compétences en animation de groupe ; le rôle des laïcs dans l'Église, pourraient faire partie des domaines de formation des responsables.

## 8. Conclusion

Les Associés Montfortains Gabriélistes, comme les frères montfortains de Saint-Gabriel, sont appelés à la plénitude de la sainteté dans le Christ, à la suite de Montfort. « Uni à tes Frères à l'œuvre dans le monde, tu participes aujourd'hui à ce riche patrimoine ; avec eux tu partages la même lumière sur l'Évangile, et tu es engagé dans un même effort pour le Royaume ». <sup>12</sup>

Dans cet engagement commun en vue du Royaume, soutenus par la force de l'Esprit-Saint, nous offrons notre vie quotidienne en sacrifice d'amour au Père en union avec Jésus, notre Frère, et de Marie, notre Mère. Au milieu du peuple de Dieu, nous formons une communauté prophétique qui témoigne de Jésus.

Selon le 2nd concile du Vatican (Lumen Gentium, n° 11), la famille est une « Église domestique » où l'Évangile est vécu et transmis le plus efficacement. Et c'est à travers le témoignage des familles que l'Évangile peut être proclamé en tout lieu et pénétrer tous les secteurs de la société. C'est le domaine spécifique de la mission des AGM par laquelle ils participent effectivement à la mission d'évangélisation de l'Église. C'est cet

---

<sup>12</sup> Règle de Vie des Frères de Saint-Gabriel n° 5

extraordinaire champ de mission qui s'ouvre à nous, frères montfortains, lorsque nous donnons la main à nos Associés pour les responsabiliser et leur permettre de jouer leur rôle de leaders dans leur mission familiale.

Nous, les montfortains gabriélistes (frères et associés), nous apprécions le charisme montfortain qui nous a été légué. Dans la mouvance de l'Esprit, nous voulons le vivre de manière significative, le partager avec d'autres dans le contexte actuel et assurer ainsi sa pérennité dans le temps.



# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Avant-Propos</b> .....                       | <b>i</b>  |
| <b>Préambule</b> .....                          | <b>1</b>  |
| <b>1. Le nom</b> .....                          | <b>2</b>  |
| <b>2. Les objectifs des AMG</b> .....           | <b>3</b>  |
| <b>3. La Mission des AMG</b> .....              | <b>3</b>  |
| <b>4. Les membres des AMG</b> .....             | <b>3</b>  |
| <b>5. La structure de gouvernement</b> .....    | <b>6</b>  |
| 5.1 <i>Au niveau local</i> .....                | <i>6</i>  |
| 5.2 <i>Au niveau de la province</i> .....       | <i>7</i>  |
| 5.3 <i>Au niveau national</i> .....             | <i>8</i>  |
| 5.4 <i>Au niveau international</i> .....        | <i>8</i>  |
| <b>6. Mission et spiritualité des AMG</b> ..... | <b>9</b>  |
| <b>7. La formation</b> .....                    | <b>11</b> |
| <b>8. Conclusion</b> .....                      | <b>12</b> |